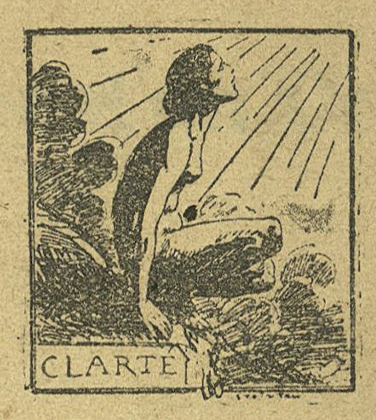


Henry TORRÈS

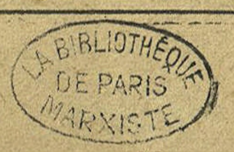
Histoire d'un Complot

Préface de **SÉVERINE**



PARIS
ÉDITIONS "CLARTÉ"
4, BOULD ST-MARTIN
—
1921

Prix : 25 Centimes







Histoire d'un Complot





SOUS CLEF

Un quartier nostalgique, plein de rumeurs de cloches ou de silences angoissants, un quartier où se devinent, étouffés par l'épaisseur des murs ou le retrait au fond des enclos, les marmonnements des répons, les cris des femmes en gésine, les hurlements des fous, les soupirs des prisonniers — et peut-être, tout là-bas, au loin, la plainte inconsciente, le gémissement d'oiseau des petits qui se sentent pris par des mains étrangères : des petits qu'on abandonne et qu'il serait peut-être plus clément de tuer... si l'on songe à ce qui les attend !

Les cloîtres, Broca, Sainte-Anne, le Midi, la Maternité, les Enfants-Trouvés !...

Au centre, formidable et symbolique : la Prison.

Il ne faut pas la considérer avec les yeux du passant en lesquels les images apparaissent, disparaissent, au gré de l'avancée ; qui reflètent sans retenir rien autre qu'un vague contour. Ni, non plus, avec le regard de l'habitude, pour les visiteurs dont l'accoutumance émousse le pouvoir d'étonnement et la



fraîcheur de sensibilité. Il faut se contraindre, pour la bien voir, à l'envisager objectivement, avec une vision neuve, comme s'il s'agissait de quelque monument inconnu.

Alors, on la comprend mieux, on pénètre davantage le sens secret qui présida et qui préside à son édification, à son utilisation, à ses adaptations récentes — et qui la fait si moderne, sœur déshéritée, mais jumelle, des Palaces, des Banques, des Bazars, peut-être bien aussi des grands Cinémas.

Rien de romantique, ni de pittoresque, pas un détail qui accroche l'œil et l'amuse ; ni tours comme à la Bastille, ni fossés comme à Vincennes, ni l'encernement par les flots que pouvait contempler Blanqui de son cachot du Mont-Saint-Michel.

Ah ! si ! une inscription en exergue, au portail — *Liberté, Egalité, Fraternité*. C'est sur la rue ; les détenus n'en voient que le revers.

Faisons le tour de cet immense quadrilatère par les rues mornes et les avenues désertes. Derrière les hauts murs on sent le chemin de ronde, glacial, gardé.

Là, manquent des arbres... Exprès. Ce carré est le lieu des assassinats légitimes, des meurtres légaux. Ici, l'on châtie selon les formes, après de longs délais, de longs débats, de savantes et subtiles préparations, le geste souvent bref de l'homicide. Ainsi est enseigné aux masses, d'ailleurs ahuries d'une forme d'exemple si logique, le respect de la vie humaine.

Jadis, c'était à peu de distance, place Saint-Jacques ; après, ce fut sur les cinq dalles encore visibles de la place de la Roquette. Maintenant, c'est au flanc de la Santé, sur cet emplacement comique d'étroitesse, qu'à l'aube, honteusement, clandestinement presque, la Société se venge...

Les prisonniers peuvent entendre de leurs cellules, sinon le bruit du couteau, du moins les grognements, les chants d'une populace déçue de ne pouvoir mieux approcher, se repaître du spectacle, et qui se console, tantôt par des refrains de beuglant, tantôt en hurlant à la mort.



J'ai voulu rendre l'atmosphère qui entoure la Prison, l'enserre dans un cercle de tristesse, de souffrance, de terreur.

Car il serait inexact de s'imaginer les prisonniers inaccessibles à l'ambiance parce que séparés d'elle par une épaisseur de moellons. Du temps qu'ils étaient libres, ils connaissaient le quartier. Ils savent « que c'est un voyage » pour venir les voir, du fond des lointains faubourgs où la plupart logent, et les « politiques », n'ont plus guère à compter sur la colonie russe de la Glacière aujourd'hui dépeuplée.

Ça sent l'exil, un exil où flottent des relents de phénol, d'encens rance et de plâtre moisi. La dépression morale pénètre du dehors au dedans comme s'inflltre le brouillard, la suie.

La Prison même ?... Franchissons le seuil, la petite porte, la cour drapée de lierre qui a l'odeur des grottes obscures, la porte des premiers bâtiments, le passage du chemin de ronde, la porte des seconds bâtiments, la porte de l'escalier du quartier des « politiques »...

C'est l'écrasement, une sensation inexprimable tant le visage des murs reflète bien l'idée conductrice qui amène des hommes ici, et les y maintient. Sauf le chemin de ronde qui a l'aspect et la senteur d'un fonds de puits mal asséché, tout est blanc, net, propre, éclairé, et le personnel est d'extrême politesse.

Mais le trousseau tinte tout de même à la ceinture des gardiens ; mais tous ces parloirs laissent entrevoir la double grille

de séparation entre le détenu et les siens, lors des visites. Ne pas même pouvoir embrasser son enfant ! Ce fut le cas de bien de nos camarades avant que l'opinion ait contraint le pouvoir à moins d'infamie.

On sent tout le poids de la bâtisse sur ses épaules, tout le poids du Code, doux aux habiles, féroce aux sincères, tout le poids d'une organisation sociale dont ceci n'est que l'expression hypocrite et fardée.

Malheur aux pauvres ! Silence aux pauvres ! Et ce mot de pauvres, il ne faut pas le prendre ici seulement dans son sens le plus strict : « dénué d'argent ». Il englobe, oui, les miséreux, mais aussi tout ce qui les approche, s'y intéresse, les défend, touche de près ou de loin à leur cause.

Lancer l'idée de l'impôt sur le revenu est ici forfait bien plus grand qu'un simple vol à la tire ; « dégringoler un pante » est peccadille auprès de l'exhortation à la grève.

Et, fort de la veulerie publique, le pouvoir fait bien comprendre que la prison, actuellement, est moins faite pour les apaches que pour les adversaires.

Les apaches, on en vient toujours à bout ; ils deviennent même parfois d'excellents auxiliaires. On en a trouvé aussi, hélas, parmi les adversaires... Mais c'est plus rare, il en faut convenir. Et ceux qui demeurent fidèles à la cause, qui souffrent, pour elle, stoïquement, gagnent en autorité bien plus qu'ils n'ont perdu en perdant le voisinage des tièdes et des lâcheurs.

Pas un militant digne de ce nom qui, rentrant chez soi après la journée de labeur, alors que sa ménagère s'active et que ses gosses lui grimpent aux genoux, pas un qui ait pu savourer son relatif bonheur sans ressentir comme un remords à la pensée des camarades captifs, privés depuis plus de six mois de leur

liberté, arrachés à leur mère, à leur compagne, à leur sœur, à leurs petits...

Plus de huit mois, y songe-t-on !



Voici les cellules. Oh ! la commission d'hygiène a passé par là ! Elles ne ressemblent pas au cul de basse-fosse où croupissait Latude ni le baron de Trenck. Elles sont de dimensions possibles et pas froides, pourvues de l'essentiel. Leurs habitants ont licence même d'apposer au mur les icônes de leur foi, les portraits des précurseurs.

Oui, mais par où s' « évader » ?

On entend bien que je ne suis pas assez naïve pour demander l'issue, à quel clou prendre la clef des champs. Non, seulement regarder le ciel, l'espace, le nuage qui court, un peu d'horizon...

Rien : le jour tombe d'en haut par un étroit soupirail, vertical, bon au plus à donner un peu d'air, en biais.

C'est la cellule, oui, la cellule dans sa stricte rigueur, la cellule qui vous étreint, même si sa capacité dépasse votre largeur d'épaules, la cellule contre les parois de laquelle, à de certaines heures, plus d'un front a dû avoir la tentation de se briser.

Mais les forts résistent... Nos amis sont plus que des forts, ils sont des justes. Ils savent que leur jour viendra, ils ne plient pas sous l'épreuve, ils gardent, ils veulent garder le sourire — teinté de mépris chez celui-ci, d'ironie chez celui-là, de mélancolie chez cet autre.

Seulement, quand approchent cinq heures, que le cri des gardiens retentit, que tous reconduisent l'être cher jusqu'à la plus extrême limite autorisée, combien les visages, malgré eux,

s'empreignent de gravité, comme des pâleurs s'accentuent, à quel point les bras prolongent l'étreinte, que de lenteur mettent à se dénouer les mains, les regards !

Il y a là quelque chose de poignant, d'autant plus émouvant que ce ne sont pas des cabotins, nos camarades, qu'ils mettent leur orgueil à cacher leur émotion.

Elle existe, cependant, comme leur profonde et intime douleur d'être retranchés de l'action à cette minute où l'action est décisive, soustraits à la vie commune, retenus hors de leur foyer.

Ils sont tellement coupables qu'on en est encore à poursuivre des indices de culpabilité, qu'on les a laissés végéter là plus d'une demi-année, qu'aujourd'hui encore on ose à peine les interroger.

Tout s'effondre de l'accusation. Mais les remettre en liberté, ce serait reconnaître l'erreur, ou, mieux, avouer l'arbitraire, le geste de bon plaisir qui supprime les gêneurs le temps qu'il plaît, sans s'inquiéter des conséquences, s'en fiant au hasard et à l'habileté des policiers pour créer des preuves justifiant la « précaution ».

On en est là. Et la Présidence, en don de joyeux avènement, mesure l'amnistie au compte-gouttes, de peur que soient libérés ces innocents !

Ils n'ont rien fait, rien que de rêver pour le peuple un avenir meilleur ; que de se tourner vers le point du ciel où l'aube se lève ; que de partager les rancœurs, les espoirs, les révoltes des masses laborieuses, du prolétariat enfin las de son rôle de bête de somme.

Mes chers amis Souvarine, Monatte, Loriot, Monmousseau, et vous, Bott, Rabilloud, Hanot, Giraud, Lebourg, et vous encore dont je m'excuse de ne pas me rappeler les noms ou de les mal connaître, sachez au moins que nous apprécions





votre épreuve, que nous vous savons gré de l'endurer avec si fière résistance, que votre pensée avance parmi nous, sans chaînes, et que nous ne nous lasserons pas de réclamer votre liberté.

Mais la force est hors de nous. Elle est dans la volonté du nombre et dans sa formelle expression. C'est au peuple à dicter sa volonté. Nous lui disons :

— On a volé à ces hommes un printemps, un été, un automne, trois saisons de leur vie qu'ils ne récupéreront jamais, trois phases de leur jeunesse à jamais perdues. On les a frustrés de la liberté, qui est un droit, de l'amour qui vaut d'exister, de toute la joie de vivre. Tu es le maître ; supporteras-tu plus longtemps que soient ainsi traités tes meilleurs, tes plus sûrs amis ?

Comme si la persécution imbécile pouvait arrêter jamais la Révolution en marche !

SÉVERINE.

P. S. — J'apprends l'envoi aux assises. Soit. Tout vaut mieux que d'être jugulé dans l'ombre. Et le prolétariat sera là, invisible témoin — juge plus tard...




AVANT-PROPOS

L'article que *Clarté* édite aujourd'hui en brochure a paru le 20 octobre 1920 dans *Les Cahiers de la Ligue des Droits de l'Homme* qui, rompant enfin avec les habitudes timides et tatillonnes qu'elle avait contractées pendant la guerre, nous a offert cette fois et du premier jour de se ranger à nos côtés dans la bataille pour le droit.

Si *L'Histoire d'un Complot* n'est pas inédite, elle n'en présente pas moins un caractère de criante actualité à la veille du jour où va se dénouer devant le jury de la Seine la machination ourdie par Lhopiteau (des Compagnies de Chemins de fer) et par Lescouvé (des Carbures), avec la collaboration toujours servile de M. Jousselin et de cet ineffable Regnault qui, lorsqu'il doubla à la Haute-Cour son procureur général, se tailla un si complet succès de ridicule.

Devons-nous avouer que le 20 octobre 1920, nous ne nourrissions pas plus d'illusions que nous n'en nourrissons aujourd'hui sur le sort qui était réservé à nos camarades ?

Nous savions que le juge d'instruction, pourvoyeur de caponnières en disponibilité, était prêt à accomplir toutes les besognes et qu'ayant reçu l'ordre de pousser l'affaire jusqu'à la Cour d'assises, il exécuterait docilement cette consigne dont une robe rouge le rémunérera sans doute demain.

Nous savions que la Chambre des mises en accusation suffirait à elle seule à justifier l'aphorisme célèbre

de Barthou : « Il y a quelque chose de gangrené dans la magistrature », et qu'elle rend non pas la justice aux citoyens, mais des services au pouvoir.

Bref, nous ne fondions pas plus d'espoir sur la magnanimité du Gouvernement que sur l'impartialité de ses juges et nous étions fixés sur ses intentions avant même qu'elles ne nous fussent révélées par la diatribe fulminante du Garde des Sceaux, qui, dans son style de charretier, nous déclarait la guerre à la tribune du Sénat et nous dénonçait à la vindicte impitoyable des *Beati Possidentes* et des profiteurs de la mort.

Nos amis sont traités par la racaille vénale et cupide du Bloc National comme des empêcheurs de voler en rond, des trouble-fête. Ils sont une menace vivante pour les Kermina et les Loucheur, pour les agioteurs de la Royal Dutch et de la Standard, pour tous ceux qui dans cette République ploutocratique exercent dans toute sa rigueur la dictature du capital.

C'est pourquoi la grande bourgeoisie d'affaires qui dirige les ministres comme les journaux a fait arrêter nos amis par les premiers et injurier par les seconds ; c'est pourquoi, héritière des assassins de Lambessa, elle souhaite que nos amis s'étiolent et meurent dans leurs cachots, et se prépare à les expédier aux fièvres homicides de l'Océanie.

Le jury, expression de la petite bourgeoisie de boutiquiers et de commissionnaires que manœuvre si commodément la grande presse d'information, et auquel le spectre du Bolchevisme donne le cauchemar, acceptera-t-il délibérément de sortir de la légalité pour se venger sur les militants de la peur qu'ils lui inspirent ? Consentira-t-il à juger contre la justice, contre la vérité, contre le bon sens et même contre son propre intérêt qui lui commande de ne pas exaspérer la classe ouvrière par une trop impudente provocation ?

Après avoir acquitté Villain, déportera-t-il Monatte ?

Il ne nous appartient pas de faire des pronostics à cet égard.





Les avocats de nos amis pourront seuls marquer aux jurés l'étendue des responsabilités qu'ils assumeraient, si, abrités derrière leur magistrature éphémère, ils saisissaient l'occasion que leur offre Lescouvé d'assouvir leur rancune de classe.

Au reste, cette brochure ne s'adresse pas au jury.

Elle s'adresse au peuple, et le jury, tribunal censitaire, est aussi loin de la justice populaire que la Monarchie de Juillet est loin de la République des Soviets.

Nous nous adressons au peuple, parce que son instinct de logique et de justice est notre seule garantie et notre seul espoir ; nous nous adressons au peuple parce qu'il n'y a pas en dehors de lui de conscience morale.

Nous nous adressons au peuple, parce que le procès qu'on intente est son procès et qu'il sera forclos s'il attend notre défaite pour préparer sa revanche et la nôtre.

Lorsqu'il y a vingt-cinq ans, à l'appel de Zola, de Séverine et de Jaurès, le peuple se souleva pour défendre Dreyfus et arracha leur proie aux Jésuites de l'Etat-Major et aux geôliers de l'île du Diable, il n'obéissait pas à une nécessité moins impérieuse de justice, mais l'enjeu de la bataille n'avait pas pour lui le même prix. Il ne s'agissait que de sauver un capitaine millionnaire et, si l'on veut, le Gouvernement de la République, qui, en admettant qu'il ne se fût pas révélé encore dans toute sa férocité impérialiste, n'en avait pas moins toujours traité en parias les travailleurs qui se mobilisèrent pour le secourir.

Aujourd'hui, c'est à leur propre défense que nous sommons les prolétaires de participer. S'ils ne comprennent pas qu'ils sont tous impliqués dans le complot ou qu'ils le seront tous demain ; s'ils ne comprennent pas que la liberté de Souvarine, de Loriot et de Monmousseau est leur propre liberté, s'ils n'entrevoient pas les files interminables et les rangées profondes de charrettes et de voitures cellulaires prêtes à s'ébranler,

s'ils ne perçoivent pas que l'attentat préparé contre Hanot, Bott, Giraud est le premier temps d'une opération qui se continuera demain à coups de mitrailleuses et de baïonnettes sur les places publiques et dans les Bourses du Travail, s'ils ne relèvent pas le gant de fer qui leur a été jeté, ils ne sont bons désormais qu'à passer sous les fourches caudines comme un bétail impassible et ils sont dignes d'être traités en esclaves par les maîtres qu'ils ont choisis et mérités.

Nous savons qu'il n'en est point ainsi et la classe ouvrière vient de nous donner des gages de son intrépidité et de son fervent attachement à notre cause en reprenant à son compte et en faisant siennes les grandes idées révolutionnaires auxquelles nos amis de la Santé ont tant contribué à l'initier.

Le parti socialiste français, en adhérent à la Troisième Internationale au moment même où le gouvernement traite en ennemis publics les adeptes du communisme, a prouvé qu'il était de taille à faire face à toutes les persécutions.

Quant à l'Union des Syndicats de la Seine, elle a aussi répudié ce réformisme équivoque que le capitalisme entretient somptueusement à Genève sur le pied de 6.000 livres sterling par an, cependant qu'à Paris il le condamne à 100 francs d'amende.

En élisant comme secrétaire Gaston Monmousseau, les travailleurs de la capitale et de sa banlieue ont témoigné qu'ils se solidarisaient intimement avec tous les militants socialistes, syndicalistes, anarchistes, libertaires que l'accusation a vainement cherché dans sa poursuite à isoler du gros des forces ouvrières.

« Poignée de factieux », disait défunt Lhopiteau devant les fossiles du Luxembourg.

Le Congrès de Tours lui a répondu. Cette poignée de factieux remportera, et pour une meilleure cause, plus de victoires que « la méprisable petite armée » du général French.

Poignée de factieux qui se chiffre par des centaines de mille et des millions de manuels et d'intellectuels, conscients de leur droit, sûrs de leur force, dressés à la rude école de la souffrance et de la guerre, riches de l'expérience de leurs frères russes et de l'enseignement héroïque de Moscou.

S'ils ne laissent pas la réaction prendre progressivement sur eux des avantages, s'ils lui disputent le terrain pas à pas, s'ils se rassemblent autour de ceux qu'elle est venue chercher dans leurs rangs parce qu'ils sont les meilleurs, ils pourront défier toutes les entreprises de répression et de police, dussent Bonnevay, Binet-Valmer et Daudet renforcer les brigades centrales « de la poignée de factieux » d'Action française et habiller en « cipaux » les volontaires de l'Union civique.



L'opinion sait déjà que la Chambre des mises en accusation n'a pas osé maintenir contre nos camarades, dont certains sont des contempteurs passionnés de l'anarchie, l'extravagante accusation de menées anarchistes.

La Chambre des mises a-t-elle pensé que le complot se suffisait à lui-même ou bien a-t-elle appréhendé que les défenseurs de nos amis ne mettent l'avocat général dans une posture humiliante en lui plantant dans l'épiderme, comme une pénétrante banderille, la prose tranchante de Georges Clemenceau ?

Dans la *Mêlée Sociale,* le Tigre, qui n'était alors féroce que pour les hyènes de l'opportunisme, a déchiré à belles dents les lois scélérates. « Je ne crois pas, écrivait-il, qu'il y ait dans aucun code de barbarie une législation plus abominable. » Il oubliait les articles 87 et 89 du Code pénal de Napoléon, ou plutôt il hésitait à concevoir qu'il se trouverait un jour des ministres pour dépasser dans l'arbitraire Casimir





Périer et Charles Dupuy et pour forcer avec un pareil cynisme les textes des lois.

Quand l'auteur anonyme de l'acte d'accusation écrit que le complot « résulte aussi bien du fait de l'adhésion respective du Comité de la Troisième Internationale, du Parti Communiste et de la Fédération des Soviets à l'Internationale de Moscou », il juge lui-même sa propre accusation.

Il mérite d'être renvoyé sur les bancs de la Faculté de Droit, sinon d'être interné dans un asile, ou emprisonné pour forfaiture. Il est, en effet, en opposition manifeste et brutale avec les termes mêmes des articles 87 et 89 qui définissent ainsi le complot : « Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée ou arrêtée entre deux ou plusieurs personnes, en vue soit de détruire ou de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou les habitants à s'armer contre l'autorité impériale. »

Adhérer publiquement à la Troisième Internationale pour donner au socialisme son sens plein, c'est donc comploter ? Rédiger ou adopter les statuts d'un groupement public et légal c'est donc comploter ? Poursuivre à travers le pays, dans des feuilles publiques et dans des réunions publiques, sous l'œil vigilant de la police, une propagande d'ordre politique ou syndical c'est donc comploter ?

Mais alors, dans le pays de la Déclaration des Droits, dans la « doulce France » de Montaigne, penser, parler, sentir, vivre en un mot, est-ce donc comploter, et pour être exempt du crime de complot faut-il donc que nous nous résignions à une existence purement animale, en nous laissant conduire tous les quatre ans aux urnes comme des moutons à l'abattoir ?

Si tel est votre projet, réacteurs bouffons du Bloc National, alors osez ce qu'aucun Gouvernement monarchiste n'a tenté, ce devant quoi ont reculé les hommes du 16 Mai et de l'Ordre moral, faites contre la pensée une loi claire, coupante comme une lame de guillotine.

Edictez : « Il y a complot dès que des hommes pensent ou sont sensés penser autrement que le Gouvernement. »

Vous auriez peut-être plus de mérite à prendre cette initiative hardie qu'à promettre de l'avancement à vos Grippeminauds pour qu'ils torturent le code en attendant de torturer les Communistes selon la méthode de civilisation pratiquée en Hongrie par les juges de notre sérénissime allié l'Amiral Horty.

Par un oubli de notre droit pénal que le Président de la Commission de Législation Civile, le répugnant Ignace, ne tardera sans doute pas à réparer, l'article 89 ne prévoit pas contre nos amis la peine de mort ; la peine qu'ils encourent est celle de la déportation.

La déportation est une peine à la fois afflictive, infamante et perpétuelle, que l'article 7 du Code pénal place au troisième rang des peines criminelles principales, entre les travaux forcés à perpétuité, qui ont le numéro 2, et les travaux forcés à temps, qui ont le numéro 4.

Par la loi du 23 mars 1872, l'île des Pins, et en cas d'insuffisance l'île Maré, dépendances de la Nouvelle-Calédonie, ont été déclarées lieux de déportation.

La loi précise que les condamnés « y seront soumis » aux mesures nécessaires, tant pour prévenir leur évasion que pour garantir la sécurité et le bon ordre dans le sein de la colonie.

Cette littérature officielle indique que le régime de cette colonie pénitentiaire s'apparente plus à celui de Biribi qu'à celui des Palaces de la Riviera. Un conseil de guerre fonctionne d'ailleurs en permanence à Nouméa et les déportés en sont justiciables.

Ajoutons que la déportation comporte de droit la dégradation civique, c'est-à-dire qu'elle aggrave d'une véritable mort légale les tourments de l'exil et les affres de l'internement.

La tragédie-comédie du complot comportera-t-elle ce dénouement abominable ? Soyons convaincus en tout cas que telle est bien l'ambition de Millerand qui





projette allègrement d'envoyer nos amis au bagne, par le premier transport en partance.

Afin que le vapeur ne revienne pas à vide, l'honorable chef de l'Etat donnera des ordres pour qu'il ramène de la chiourme le sympathique forçat dont il fut le collaborateur et dont il reste l'obligé. Ce technicien trop calomnié n'est-il pas tout désigné pour liquider la C. G. T. en compte à demi avec son compère des congrégations ?

Ainsi traînant derrière son char burlesque les dix otages de Jousselin, le renégat de l'Elysée s'apprête à monter au Capitole.

Il n'est que temps, camarades, de vous dresser sur le passage du cortège.

Pour délivrer vos captifs, prolétaires, unissez-vous !

Les Editeurs.

Histoire d'un Complot

L'histoire du complot, c'est l'histoire de l'attentat concerté entre M. Millerand, M. Lhopiteau et M. Lescouvé, contre la conscience humaine.

J'aurais été heureux pour la commodité de la discussion, de me trouver en présence de la thèse de l'accusation, mais l'accusation n'a pas de thèse, elle n'a pas de motif, elle n'a même pas le scrupule de chercher à se donner à elle-même une justification ou une excuse. Aussi bien l'aimable M. Scherdlin, procureur de la République, qui se retranche derrière un énigmatique sourire, que l'ineffable M. Jousselin, dont on connaît les brillants états de service militaire, sous le Proconsulat clemenciste, refusent, malgré nos interventions, pourtant très correctes en la forme, de nous faire connaître pour quelle raison Monmousseau, Monatte, Loriot, Souvarine, Bott, Giraud, etc., sont enfermés depuis cinq mois à la prison de la Santé.

Désireux d'obtenir la clef de ce mystère, nous sommes allés la demander avec une noble candeur à la Chambre des Mises en Accusation.

Cette haute juridiction, dont le recrutement paraît aujourd'hui s'opérer parmi les magistrats disposés à entériner sans phrases les décisions souveraines du Parquet, a été saisie par nos soins, de conclusions fondées en droit sur le texte même de la loi et en fait sur le texte même des interrogatoires du juge d'instruction.

Elle a répondu à nos mémoires par une brève formule de style qui l'a dispensée je suppose de la pénible obligation d'opposer des arguments à une argumentation irréfutable : « Considérant au fond la nature des faits reprochés et l'état de l'information, laquelle paraît sur le point d'être terminée, considérant que dans les circonstances et en l'état il n'y a pas lieu de faire droit aux demandes de mise en liberté provisoire. »

C'est en vertu de ce jargon d'inspiration régalienne, que les militants à la défense desquels s'est voué le « Comité d'Action », subissent préventivement une longue détention, illégale et arbitraire.

LA DETENTION PREVENTIVE

Illégale et arbitraire, parce que la détention préventive en droit est l'exception, la liberté étant la règle.

Illégale et arbitraire, parce que l'obligation qui s'impose au juge de ne pas préjuger de la culpabilité, en condamnant par anticipation le prévenu au supplice de la prison, est encore plus stricte et plus impérieuse lorsqu'il s'agit d'inculpés politiques contre lesquels l'information ne peut prétendre à relever tout au plus qu'un délit d'opinion.

Illégale et arbitraire, parce que les citoyens qui sont ainsi enfermés au plus grand préjudice de leur santé ont pris l'engagement de se représenter libres à tous les actes de la procédure et que l'accusation n'ignore pas qu'ils sont hommes à ne pas enfreindre leur serment.

Illégale et arbitraire, parce que l'interminable instruction qui se déroule contre les prisonniers de la Santé est en violation des prescriptions de la loi, parce qu'inquiète du néant des perquisitions, elle s'attarde à dépêcher à grands frais des commissaires de police en Suisse et en Hollande pendant qu'elle oublie de procéder à l'élémentaire et à l'indispensable, c'est-à-dire à la confrontation entre les inculpés.

DES CONSPIRATEURS QUI S'IGNORENT

L'accusation reproche à Monatte, à Monmousseau, à Souvarine, à Bott, à Giraud, à Loriot, de s'être concertés pour perpétrer un coup de force contre le gouvernement. Imputation imbécile, car certains des pseudo-conspirateurs ne se connaissaient même pas entre eux ; d'aucuns même professaient en matière politique et sociale, des conceptions diamétralement antagonistes. J'ajoute qu'ils étaient souvent irrémédiablement séparés par de vives polémiques de presse et de tribune, et les voilà tous réunis dans le même panier... à salade.

Voilà des hommes qui étaient aux antipodes de la pensée et de l'action et qui sont impliqués dans les mêmes poursuites, pour avoir commis ensemble le même crime illusoire, après l'avoir ensemble prémédité. Quel doit être le premier soin d'une accusation, je ne dis pas même honnête, mais tout simplement logique, sinon de mettre en

présence ces militants appartenant à des partis divers, et parfois opposés, et de leur demander : « Quand, comment, où et pourquoi vous êtes-vous rencontrés, quels ont été vos points de contact et vos mots d'ordre, quels desseins avez-vous ensemble arrêtés, quels moyens d'action commune avez-vous adoptés, quel jour avez-vous choisi, de concert, pour jouer contre la République votre partie commune ? L'accusation illogique et improbe des subordonnés de M. Lescouvé-Carbures se garde bien de procéder à ces confrontations qui n'aboutiraient inéluctablement qu'à mettre en relief les divergences flagrantes de conception et de méthode entre les divers participants du dérisoire complot.

Et l'information poursuit, à travers les doctrines, les théories et les systèmes de fastidieuses controverses théologales. Elle extrait une phrase d'une motion, un mot d'un ordre du jour, un article d'un ensemble de statuts. Elle tourne, elle retourne, elle coupe, elle découpe, elle dissèque, elle scalpe ce mot, cette phrase, cet article et elle ne parvient qu'à abstraire la quintessence de l'iniquité et du ridicule.

LES MENEES ANARCHISTES

La prévention sous laquelle les militants sont maintenus est double : 1° infraction à la loi sur les menées anarchistes ; 2° complot contre la sûreté intérieure de l'Etat.

La première de ces inculpations ne vaut même pas qu'on la discute, car le juge d'instruction lui-même dédaigne avec un cynisme imperturbable, d'y faire la moindre allusion. Pour scélérate qu'elle soit, la loi du 28 juillet 1894 qui peut aller poursuivre la pensée jusqu'au fond de la conscience, n'en est pas moins inopérante à l'égard de militants qui sont pour la plupart en conflit ouvert avec la doctrine et les méthodes anarchistes. Je fais observer d'ailleurs que cette loi ne réprime que la propagande par le fait, c'est-à-dire l'action directe et l'attentat individuel. Les dispositions du législateur honteux de 1894, ne pourraient donc jouer contre les hommes que nous défendons de tout notre cœur, que si la scélératesse du juge aggravait la scélératesse de la loi.

Souvarine habitué qu'il est par la critique historique à donner aux mots un sens rigoureux a d'ailleurs soumis à M. Jousselin, dès le jour de son premier interrogatoire une observation qui pose très nettement la question : « Je vous demande, me référant au texte même

de l'article 2 de la loi du 28 juillet 1894, de me dire quelles sont les personnes que j'ai incitées, par provocation ou par apologie, à commettre soit un vol, soit les crimes de meurtre, de pillage, ou d'incendie, ou de destruction d'objets mobiliers ou immobiliers par substances explosibles ? Quels sont les militaires que j'ai provoqués à la désobéissance, où et dans quelles conditions ? »

Le juge s'est empressé de ne pas répondre, et a soigneusement éludé dans l'interrogatoire de chacun des inculpés une question qui représente pourtant la moitié de sa poursuite et à laquelle se réfèrent en même temps qu'au complot les mandats de dépôt qu'il a pris contre les militants. Il s'est borné selon ses habitudes flegmatiques à solliciter de ses victimes des précisions d'exégèse marxiste. M. Jousselin révèle d'ailleurs dans cette dialectique sociologique, une mentalité de primaire faussement subtile, qui démontre une fois de plus que la licence en droit n'est pas incompatible avec l'ignorance radicale de la philosophie politique.

LE COMPLOT SANS INTENTION

Quant au complot il en est par hasard question dans les interrogatoires du juge, mais sans que ce dernier, fidèle aux instructions du Parquet (c'est pourquoi on l'appelle « juge d'instruction »), ait pris la peine de déterminer et de définir juridiquement son infraction de fantaisie.

Au cours de l'interrogatoire de Monatte, respectueusement invité par ce conspirateur, à le questionner sur la prétendue conspiration elle-même, M. Jousselin fut amené à déclarer en propres termes et à inscrire au procès-verbal : « Le complot peut revêtir les formes les plus variées. »

La Ligue des Droits de l'Homme lui répondra avec moi qu'il y faut au moins un fond et le sommera de le faire connaître.

Quel est le contenu positif de l'inculpation, en vue de quel événement nettement situé dans le temps et dans l'espace, des hommes qui se connaissaient plus ou moins, ou pas du tout, se sont-ils concertés ? Où se sont-ils réunis ? Quelle a été la sanction de leur rencontre ? En un mot où est l'entente et qu'elle en est l'exécution ?

L'accusation serait embarrassée de le dire puisqu'elle ne trouve même pas une intention, à défaut d'un fait, et que l'élément moral lui échappe aussi bien que l'élément matériel.

Elle est incapable d'établir qu'il y a eu accord préalable, voire





même volonté ou velléité d'accord. Et c'est ainsi la forme la plus perfectionnée de complot qu'ait pu inventer un gouvernement de Terreur Blanche : « Le complot sans intention. »

L'opinion sera d'ailleurs édifiée quand je lui aurai résumé le dossier propre de quatre des principaux *comploteurs :* Loriot, Souvarine, Monatte et Monmousseau.

LORIOT

Il résulte des questions mêmes de M. Jousselin que Loriot, ancien trésorier du Parti socialiste, est incúlpé en son unique qualité de secrétaire du Comité de la Troisième Internationale.

M. Jousselin paraît prétendre que les statuts de ce Comité, dont l'exitence est légale et publique, sont subversifs, et pour employer son vocabulaire de pandore attentatoires à la sûreté de l'Etat. Les adhérents du Comité de la Troisième Internationale seraient donc en état de complot permanent contre la chose publique. Lescouvé, vous avez raison !

Loriot réplique sans peine que dans l'hypothèse délicieusement inédite du complot permanent, il conviendrait en bonne justice de faire monter dans les charrettes de M. Millerand non pas seulement deux ou trois citoyens arbitrairement sélectionnés, mais la dizaine de milliers de membres que compte le Comité. Il ajoute que les statuts du Comité de la Troisième Internationale qui sont en conformité avec la doctrine de Karl Marx qui est la doctrine même du socialisme, énoncent des idées et établissent des principes, mais sans aucun plan arrêté d'exécution et sans aucune précision d'échéance.

Qui ignore, d'ailleurs, que le Comité de la Troisième Internationale a pour but un travail continu de propagande à l'intérieur du Socialisme, et qu'il se propose comme objet immédiat et primordial d'amener le Parti socialiste français à adhérer à la Troisième Internationale de Moscou ?

En poursuivant Loriot en sa qualité de secrétaire du Comité de la Troisième Internationale, l'accusation intervient donc dans les discussions et les conflits intérieurs du socialisme, comme elle intervient, au sein du syndicalisme en poursuivant Monmousseau.

J'ajoute que Loriot établit avec facilité, que s'il se trouve en accord d'idées et de doctrines avec Lénine, il ne peut être considéré comme son mandataire ou son agent en France. Il fait justice enfin, des racontars rocambolesques des journalistes policiers du *Matin*,

concernant les subventions sous forme de pierres précieuses allouées par le gouvernements des Soviets au mouvement socialiste en France. Il prend acte de ce que M. Darru, dans ses dispendieuses enquêtes de Suisse et de Hollande, n'a rien trouvé qui puisse établir ou même présumer l'existence de liaisons d'ordre pécuniaire entre les bolchevistees russes et ceux qu'on a coutume d'appeler les bolchevistes français.

SOUVARINE

Souvarine est impliqué, lui aussi, dans les poursuites, en sa qualité de secrétaire pour les relations extérieures du Comité de la Troisième Internationale.

L'accusation lui reproche ses articles du *Bulletin Communiste* et du *Journal du Peuple*, et ne dissimule pas que c'est de ses opinions qu'elle lui fait grief. Elle s'efforce de relever contre lui sa correspondance saisie à son domicile, avec les représentants des partis socialistes d'Europe et d'Amérique.

Cette correspondance ne présente pourtant aucun caractère occulte ou clandestin. Elle traite de questions de doctrines, de documentation internationale, et d'incidents relatifs à la vie intérieure du socialisme français.

Elle établit, il est vrai, que Boris Souvarine était en communauté d'idées et de sentiments à travers le monde avec des socialistes strictement fidèles, comme lui, à l'enseignement de Karl Marx, mais la loi républicaine, indulgente aux panoplies de l'*Action Française*, qualifie-t-elle complot des aspirations politiques communes à deux ou plusieurs personnes?

MONATTE

Monatte, membre de la Commission exécutive et secrétaire adjoint du Comité de la Troisième Internationale, est poursuivi pour ses conceptions syndicalistes révolutionnaires, et pour l'influence qu'exerce sur le mouvement ouvrier français le journal *La Vie Ouvrière* dont il est le directeur.

Pour corser l'affaire, le juge d'instruction tenait en réserve contre lui deux « documents-massues » autour desquels une presse complaisante a fait une publicité tapageuse : une lettre adressée par Monatte à Trotsky, et une lettre adressée par Monatte à Dridzo.

Ces deux documents ont été trouvés par les Allemands sur un journaliste américain, M. de Motte, qui fut, au cours des événe-

ments de la Rhur, asassiné à Mulheim par la réaction antisparfakiste.

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme liront avec intérêt ces pièces sensationnelles dans lesquelles l'accusation a concentré tous ses espoirs.

LES DOCUMENTS-MASSUES

A TROTSKY.

« Paris, le 13 Mars 1920.

« Cher ami,

« Je confie, à tout hasard, ce mot rapide à un camarade américain. Vous parviendra-t-il? Je le souhaite ardemment.

« Quelles nouvelles puis-je vous donner que vous ne connaissiez déjà? Vous savez que la minorité socialiste — j'entends la fraction qui marche avec Loriot — a fait de grands progrès. Les nôtres, à la minorité syndicaliste, sont moins apparents, mais au moins aussi grands, sinon plus.

« Au Congrès de Lyon, nous avons eu avec nous 588 syndicats et, parmi eux, les plus puissants numériquement. Notre force s'appuie surtout sur les Cheminots, les Métaux et le Bâtiment. Nous espérons voir, en sanction de la grève dernière, nos amis prendre la tête de la Fédération des Cheminots au Congrès prochain, vers fin avril. Dans les Métaux, notre minorité est forte des plus grands centres, mais l'influence persistante de Merrheim et l'éclosion de nombreux syndicats font encore pencher la balance de l'autre côté. Nous avons de grands espoirs, néanmoins. Actuellement, nous avons de tous côtés des sympathies. Finie la période où nous n'étions qu'une poignée; mais la cristallisation de toutes nos forces éparses n'est pas encore faite. Elle sera l'œuvre des événements qui ne sauraient plus tarder.

« La crise économique, qui s'aggrave de mois en mois, et la bourgeoisie, de plus en plus agressive, rendent toutes tentatives réformistes impraticables, d'où l'embarras de nos Jouhaux et Merrheim.

« La classe ouvrière française retrouvera bientôt son esprit révolutionnaire. Notre pensée, aujourd'hui comme hier, s'appuie sur la vôtre. Vous luttez pour vous et pour nous. Nous luttons pour vous et pour nous, honteux de n'avoir pas fait plus et d'être encore aussi faibles. Mais de meilleurs jours viendront. Ils viennent. Votre

triomphe prépare et annonce le nôtre. La Révolution cessera bientôt d'être russe pour devenir européenne. Pensez un peu à nous qui pensons à vous à chaque heure du jour et de la nuit.

« Bonne embrassade, mon cher Trotsky, pour vous et votre petite famille.

« *P.-S.* — La santé de R... n'est pas forte, il est actuellement dans le Midi, à Toulon. Il va un peu mieux. Je ne sais quand il pourra revenir travailler. »

A DRIDZO.

« Paris, le 13 Mars.

« Mon cher Dridzo,

« Une occasion se présente de vous faire parvenir quelques mots rapides. J'en profite, avec quelle joie!

« Des nouvelles: bonnes à moitié. Nous avançons à pas lents. Notre minorité syndicaliste, dispersée et découragée par le lâchage de Merrheim et Dumoulin, s'est reconstituée au Congrès de Lyon, où nous avons rassemblé, contre la politique confédérale, 588 syndicats. Nous gagnons du terrain.

« Où en est le projet de Conférence internationale des Syndicats révolutionnaires? Que devient l'idée d'une Union syndicale internationale lancée il y a quelques mois par votre Comité central des syndicats?

« Envoyez-moi des renseignements, des documents, afin que nous nous préparions ici à entraîner non seulement les 588 syndicats qui se sont affirmés à Lyon, mais d'autres encore.

« Faites votre possible pour nous envoyer des correspondances régulières.

« Vigoureuse poignée de mains à vous et à tous vos camarades. »

Que prouvent ces deux lettres, sinon que Monatte a de la sympathie pour Trotsky et Dridzo, et réciproquement, ce qui ne paraît pas, jusqu'à nouvel ordre, tomber sous le coup de la loi ? Elles prouvent aussi que les communications entre les militants d'extrême gauche de Paris et les Bolcheviks de Russie étaient singulièrement précaires et aléatoires. Il n'y avait aucune liaison régulière entre Monatte et Trotsky, puisque le directeur de la *Vie Ouvrière* en était réduit, « à tout hasard », en mars 1920, à emprunter des voies bien incertaines, afin de fournir à Trotsky des rensei-




gnements d'ordre général sur des événements qui remontaient à plus de six mois.

De ces lettres fameuses, on ne peut donc tirer un seul grief contre Monatte, à moins qu'on ne lui reproche son acte de foi envers la Révolution Russe. Mais, dans le prolétariat, et dans les milieux intellectuels de ce pays, nous sommes quelques-uns auxquels pourrait s'adresser le même reproche, parce que nous professons la même foi. En vertu de quelle loi instruira-t-on notre procès?

Je sais bien que la loi du 23 mars 1872 réprimait les associations internationales ayant pour but de provoquer à l'abolition du droit de propriété, mais ce texte a été formellement abrogé par l'article 21 de la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association, et c'est la première fois qu'un gouvernement ose remettre en vigueur une loi formellement abrogée, en poursuivant en la personne de ses secrétaires une organisation internationaliste.

MONMOUSSEAU

Monmousseau a été inculpé en sa qualité de Secrétaire général de la Fédération des Cheminots, et c'est le syndicalisme français qui est détenu en sa personne en la prison de la Santé.

Autant qu'il puisse résulter de l'interrogatoire doctrinal de M. Jousselin, l'accusation semble reprocher à Monmousseau d'avoir été au sein de la Fédération des Cheminots, l'agent ou l'instrument d'une conspiration politique ayant pour but de provoquer la Révolution sociale par la grève des travailleurs du rail.

Il suffit de se reporter aux événements qui ont précédé la déclaration de grève du mois d'avril pour ruiner une aussi déconcertante accusation.

La grève des Cheminots n'a pas été provoquée par un groupement extérieur au syndicalisme, en l'espèce, par le Comité de la Troisième Internationale; elle a été provoquée et déclarée par les Cheminots eux-mêmes en vertu des délibérations régulières et publiques, dans le cadre légal de 1884.

Les 24 et 25 avril, le Congrès National de la Fédération des Cheminots a adopté deux résolutions, dites résolution Japy et résolution d'Aubervilliers, aux termes desquelles le principe de la grève générale de tous les réseaux était décidé.

Le 26 avril, en présence du représentant de la C. G. T., M. Dumoulin, secrétaire adjoint du Bureau Confédéral, et en

accord avec lui, le Conseil Fédéral de la Fédération des Cheminots, adopta, par une majorité de 28 voix contre 22 voix, une motion qui engageait la grève à la suite du 1er Mai.

Le 27 avril, l'ordre de grève fut rédigé et, le 28 avril, dans la journée, il fut lancé, « *pour le Conseil et par ordre* », par les secrétaires fédéraux Levêque, Monmousseau et Midol.

QUESTION DE VIE OU DE MORT

Dans toute cette série d'opérations strictement légales, Monmousseau n'a donc fait qu'exécuter à la lettre, et dans les termes de son mandat, les décisions des 340.000 adhérents de la Fédération des Cheminots qui l'avaient investi de leur confiance.

La poursuite intentée contre lui est donc en violation formelle de la loi de 1884; elle pose pour la classe ouvrière et la conscience républicaine une question de vie ou de mort, elle est la préface de l'abolition des libertés syndicales que prémédite la réaction de Ba-Ta-Clan, elle est le prélude d'une grande opération d'ensemble contre le prolétariat français.

Emettant la prétention de contester à Monmousseau la liberté de pensée et de parole au sein de la C. G. T., l'accusation lui a reproché sans ambiguité d'avoir mené dans la *Vie Ouvrière* et dans les réunions corporatives une vive campagne contre les dirigeants du syndicalisme.

En réalité, le gouvernement a spéculé sur les ressentiments que cette campagne a pu faire naître et il s'est emparé d'un otage « minoritaire », avec l'intime conviction que les majoritaires hésiteraient à entreprendre pour la libération d'un adversaire de tendance, une action aussi vigoureuse que celle qu'ils menèrent en faveur de M. Malvy.

En demandant à l'opinion de nous aider à contrarier ce dessein méprisable, je bats le rappel de tous les citoyens épris de justice et prêts à s'insurger contre la dictature des juges asservis.

Tous ceux qui, dans cette grave conjoncture, s'abriteraient derrière de commodes prétextes de tendance pour déserter la bataille, avoueraient, par leur défection, qu'ils sont déjà de l'autre côté de la barricade.

Henry TORRÈS




" PERFECTA "
8, RUE NEUVE-POPINCOURT
PARIS



DERNIÈRES PUBLICATIONS

des

Éditions " CLARTÉ "

4, Boulevard St-Martin, 4

PARIS (10e)

Henri Barbusse.

La Lueur dans l'abîme (20e mille) 3 50

Paul Vaillant-Couturier.

XIII Danses macabres, illustrées de 14 dessins de Jean d'Espouy .... 6 »

Raymond Lefebvre.

La Révolution ou la Mort 1 25

G. Demartial.

Les Responsabilités de la Guerre, épuisé......... 1 »

Boris Souvarine.

La Troisième Internationale, épuisé.............. » 50

Manifeste et Résolution de l'Internationale Communiste (10e mille)......... » 50

A. Galbez et V. Cyril.

Les Crucifiés (10e mille), un album in-4o...... 1 50

E.-D. Morel.

La Genèse Diplomatique de la Guerre............ 1 »

Gustave Dupin (Ermenonville).

Les Robinsons de la Paix (roman).............. 4 50

F. Gouttenoire de Toury.

L'Ex-Président Poincaré est-il un des responsables de la Guerre ?............................. 4 50